



# Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Siège social : 22, rue des joncs – Aubigny  
77950 – MONTEREAU-SUR-LE-JARD

Téléphone : 01 64 39 03 08

Fax : 01 64 10 34 85

E-mail : [fed.peche77@wanadoo.fr](mailto:fed.peche77@wanadoo.fr)

[www.federationpeche77.fr](http://www.federationpeche77.fr)

Je soussigné (e), (Nom et prénom) . . . . .  
. . . . .

Pêcheur (Pêcheuse), membre de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (nom de l'AAPPMA) : . . . . .  
. . . . .

**Ayant été informé par des responsables associatifs de la pêche de loisir d'une demande formulée par les organisations de la pêche professionnelle aux filets et engins divers.**

**Déclare m'associer pleinement à l'action entreprise par le Conseil d'Administration de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en vue de s'opposer à l'attribution de lots pour une pratique de pêche professionnelle sur le domaine public fluvial de :**

## ***La Seine et de la Marne***

***Cette pratique, qui n'est pas traditionnellement présente en Seine-et-Marne, ne correspond en aucune façon à la capacité de production piscicole des milieux concernés par la demande formulée par ces pêcheurs. Cette pratique justifiée à des fins commerciales sur des grands milieux (proximité d'estuaire de grands fleuves, grands lacs alpestres ou de barrages) ne ferait qu'appauvrir ces deux cours d'eau en espèces emblématiques (sandre et surtout brochet, lourdement déficitaire dans nos cours d'eau, justifiant pleinement les nouveaux textes limitant le nombre de captures et augmentant la taille minimale.***

***Non conforme à une gestion rationnelle de la ressource piscicole, déjà très déficitaire sur ces cours d'eau, cette pratique va également nuire au potentiel du tourisme halieutique.***

Fait à . . . . .

Le. . . . .

*Signature*

